



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INTITULÉ DU POSTE :

ADJOINT OU ADJOINTE DE CENTRE

SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

IDENTIFICATION DU POSTE

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

SERVICE DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DU SPORT (SDJES)

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : MORBIHAN

CONTEXTE DU RECRUTEMENT : encadrement des séjours de cohésion 2023

L'édition 2023 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion de 13 jours.

En 2023, trois séjours de cohésion seront proposés :

Séjour d'avril	Séjour de juin	Séjour de juillet
<ul style="list-style-type: none">Formation/préparation/convoiyage : du 10 au 15 avril (6 jours)Durée du séjour : du 16 au 28 avril (13 jours dont 2 jours de repos)Rangement du centre/convoiyage : 29 avril (1 jour)	<ul style="list-style-type: none">Formation/préparation/convoiyage : du 5 au 10 juin (6 jours)Durée du séjour : du 11 au 23 juin (13 jours dont 2 jours de repos)Rangement du centre/convoiyage : 24 juin (1 jour)	<ul style="list-style-type: none">Formation/préparation/convoiyage : du 28 juin au 3 juillet (6 jours)Durée du séjour : du 4 au 16 juillet (13 jours dont 2 jours de repos)Rangement du centre/convoiyage : 17 juillet (1 jour)

Des jours de formation/préparation/retour d'expérience peuvent également être ajoutés (à définir avec la cheffe de projet). Les jours de repos compensateur, calculés en fonction du nombre de jours d'encadrement effectivement réalisés – jusqu'à 4 jours, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

POSSIBILITE DE CANDIDATER A PLUSIEURS SESSIONS.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 3 étapes successives, dont 2 obligatoires (le séjour de cohésion et la mission d'intérêt général) :

- Un séjour de cohésion de deux semaines, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ;
- Une mission d'intérêt général, visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, permettant à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 25 ans.

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultra-marins.

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : ADJOINT OU ADJOINTE DE CENTRE

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus)
Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE :

CADRE REGLEMENTAIRE :

Le séjour de cohésion est un accueil collectif de mineurs (ACM), réglementé par le code de l'action sociale et des familles. Il a un caractère éducatif et les personnels encadrants doivent s'assurer de la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :

- une équipe de direction : **un ou une cheffe de centre**, un ou deux adjoints de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres)
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs-tutrices de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

Membre de l'équipe de direction, l'adjoint ou l'adjointe seconde le ou la cheffe de centre dans sa mission éducative et pédagogique. En amont du séjour, il ou elle participe à la conception de la maquette pédagogique, sur la base du guide des contenus SNU autour de plusieurs thématiques de formation, ainsi qu'à son appropriation par tous les encadrants. Pendant le séjour, il ou elle s'assure de la bonne mise en œuvre des activités et de l'application d'une pédagogie active et participative. En coordonnant les cadres spécialisés, il ou elle met en œuvre :

1. Préparation du séjour de cohésion

- Il ou elle identifie et mobilise les intervenants institutionnels et associatifs
- Il ou elle décline le guide pratique des contenus SNU en un projet pédagogique de centre
- Il ou elle s'assure de la cohérence d'ensemble de l'emploi du temps, notamment en ce qui concerne les objectifs pédagogiques et les volumes horaires, en conformité avec le projet territorial.
- Il ou elle organise la formation des tuteurs-tutrices de maisonnée
- Il ou elle est garant de la bonne information des intervenants extérieurs à l'équipe du centre.

2. Définition de l'emploi du temps et suivi des activités

- L'adjoint ou l'adjointe est associée à l'élaboration de l'emploi du temps
- Il ou elle en assure la diffusion à tous les intervenants
- Il ou elle s'assure du bon déroulement de l'emploi du temps et de la conformité des activités programmées
- A l'occasion des diverses activités, il ou elle participe à l'identification des volontaires qui nécessitent une prise en charge dans la durée. En lien avec le ou la cheffe de centre, il ou elle assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes pour ce qui concerne les domaines pédagogique et social. Il ou elle s'assure que le ou la référente sanitaire s'acquitte de cette mission dans le champ médico-social.

3. Mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU

- Dans la préparation des blocs de formation comme dans leur conduite, il ou elle fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et participative (petits groupes, mises en situation concrètes, responsabilisation des volontaires, inclusion)
- En amont du séjour et en lien avec les ressources locales pertinentes, il ou elle identifie avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites... à mettre en œuvre.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Expérience préalable dans la direction ou l'animation d'une structure d'accueil des mineurs ou d'un établissement scolaire
- Expérience dans le pilotage pédagogique des activités et de la formation
- Psychologie de l'adolescent
- Techniques de management
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs
- Gestion de crise

COMPETENCES :

- Capacité à animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Capacité d'écoute et réactivité
- Capacité de leadership et maîtrise de soi
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement
- Expérience dans l'accompagnement des jeunes
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI : en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 114,90 € brut par jour (hors indemnité congé payé).

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

CANDIDATURE

Documents (CV+ lettre de motivation) à adresser à :

Mme Véronique FORLIVESI, cheffe de projet SNU : ce.sdjes56-snu@ac-rennes.fr